

**Direction générale**

Affaire suivie par : Simon FABRE MALASSIS  
Gestionnaire des instances et du dialogue social  
Responsable de la formation

[simon.fabre-malassis@supmarine.fr](mailto:simon.fabre-malassis@supmarine.fr)

Tél : 09 70 00 03 63

Le 01/04/2021

## DECISION N° 096/DG/2020-2021

**Portant sur la composition du Comité Technique de l'École Nationale Supérieure Maritime  
Annule et remplace la DECISION N° 011/DG/2020-2021**

**La Directrice Générale de l'ENSM,**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de Comités Techniques au sein de certains Etablissements Publics Administratifs relevant du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires ;
- Vu la note du 19 juillet 2018 relative à l'organisation des opérations électorales du 6 décembre 2018 au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;
- Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de proximité de l'ENSM ;

**Décide :**

**Article 1er :** La composition du Comité Technique de proximité de l'ENSM est fixée comme suit :

<b>Représentants de l'administration</b>
Caroline GREGOIRE, Directrice générale de l'ENSM et présidente
Sébastien DERRIEN, Directeur des Ressources Humaines

<b>Représentant du personnel – SNESM UNSA Développement Durable</b>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Guillaume LASBLEIZ, Saint-Malo	Mme Eve GIOVANNINI, Marseille
M. Jean AVRIL, Marseille	M. Frédéric GILLIOT, Le Havre
M. Pierre PERRIN, Saint-Malo	
M. Mathias BELLANGER, Le Havre	
Mme Brigitte GUILBAUD, Nantes	

**Article 2** : La Directrice Générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Le Havre, le 01 avril 2021.

La Directrice Générale de l'ENSM

Mme Caroline GREGOIRE